Commune de HOUSSEN

Bulletin de liaison municipale

S'DORF BLÄT

Novembre 2024
N°248

http://ville-houssen.over-blog.fr
Mairie de Houssen
IntraMuros
Distribué par les Conseillers Municipaux
Imprimé par les soins de la Commune, ne pas jeter sur la voie publique

Agenda novembre - décembre 2024

Lundi 11 novembre 2024, à partir de 11h30, Place du Souvenir : Commémoration de l'Armistice de 1918
Samedi 16 et Dimanche 17 novembre 2024, de 09h00 à 15h00 : Salle des fêtes : Bourse aux jouets et vêtements du FCOH
Mardi 19 novembre 2024, à 20h00, Mairie : Commission d'urbanisme
Samedi 30 novembre 2024, à 20h00, Salle des fêtes : Théâtre à Houssen « Les Belles-Sœurs »
Vendredi 06 décembre 2024, à 20h00, Mairie : Conseil Municipal
Samedi 07 décembre 2024, à partir de 14h00, Place du Souvenir : 6ème Marché de Noël, vente de sapins
Dimanche 08 décembre 2024, à partir de 11h30, Salle des fêtes : Repas de Noël des Ainés de la Commune
Mercredi 11 décembre 2024, à 19h30, Mairie : Vente de bois
Mardi 17 décembre 2024, à 20h00, Mairie : Commission d'urbanisme

SAPIN PARTICIPATIF

Une nouvelle fois, l'opération « SAPIN PARTICIPATIF » est reconduite.

À partir du 02 décembre 2024, venez nombreux avec vos étoiles, boules, décors, sujets et tout ce qu'il vous plaira d'accrocher pour habiller notre sapin aux couleurs de Noël et entrer dans ce bel esprit de partage.

Dans le respect des règles de sécurité, laissez parler votre créativité et celle de vos enfants pour égayer cette fin d'année.

Merci à vous !

NOUVEAU À HOUSSEN : LA CARAVANE

Je me présente, Lotfi, 24 ans, je suis ravi de pouvoir m'installer à Houssen avec ma « Caravane », où je vous proposerai ***chaque VENDREDI soir Place du Souvenir*** *un délicieux couscous marocain, préparé avec des ingrédients frais et authentiques.*

Que vous soyez amateur de cuisines orientales ou simplement curieux de découvrir de nouvelles saveurs, notre plat emblématique saura ravir vos papilles !
J'ai hâte de partager un morceau de Maroc avec vous :)

À très bientôt,

La Caravane
Tél. : 07.80.62.11.94

la caravane

STATISTIQUES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA COMMUNE

Nombre d'actifs (de 15 à 64 ans) : 1 287 (source INSEE 2021)	**Août 2024**	**Septembre 2024**	**Octobre 2024**
Femmes	42	44	41
Hommes	45	48	47
Total	**87**	**92**	**88**
Demandeurs d'emploi indemnisables	69	74	70
Demandeurs d'emploi non indemnisables	18	18	18

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DU COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HOUSSEN SEANCE DU 06 SEPTEMBRE 2024

Don du sang

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etablissement Français du Sang remercie vivement :

- la Commune pour avoir collaboré activement à la collecte organisée le 13 août 2024, qui a permis d'accueillir 59 donneurs,
- l'Amicale des Donneurs de Sang qui se charge de l'organisation de ces collectes.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de cette information et **REMERCIE** l'Amicale des Donneurs de Sang.

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DU COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HOUSSEN SEANCE DU 04 OCTOBRE 2024

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES PERMAMENT CONCLU ENTRE COLMAR AGGLOMERATION ET SES COMMUNES MEMBRES – AVENANT POUR EXTENSION DU PERIMETRE

Les articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique offrent la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes qui ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation de contrats.

Dans ce sens, une convention constitutive de groupement de commandes, à durée indéterminée entre Colmar Agglomération et ses communes-membres a été mise en place en juin 2021 pour associer durablement Colmar Agglomération et ses communes membres dans la mise en place d'une politique d'achats communs, conformément aux dispositions de l'article L.2113-6 du Code de la commande publique.

Colmar Agglomération propose d'élargir le périmètre d'achats faisant l'objet du groupement de commandes permanent en intégrant notamment la fourniture de gaz et d'électricité.

Le Conseil Communautaire a délibéré à ce sujet lors de sa séance du 02 avril dernier.

Il est donc proposé l'approbation du projet d'avenant à la convention constitutive de groupement de commandes permanent, joint à la présente délibération.

Ce projet intègre trois articles. L'article premier prévoit l'extension du périmètre des achats comme précité. L'article 2 confirme que Colmar Agglomération représentée par son Président est le coordonnateur dudit groupement. L'article 3 précise la date d'entrée en vigueur et la durée dudit avenant.

Vu le Code de la commande publique, notamment en ses articles L.2113-6 et suivants,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L.5211-4-4,

Vu les statuts de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal Colmar Agglomération,

Considérant l'intérêt de Colmar Agglomération et de ses communes membres de poursuivre sa démarche commune d'achats par la signature d'un avenant à la convention constitutive de groupement de commandes, à durée indéterminée signée en 2021 entre Colmar Agglomération et ses communes membres qui prévoit notamment l'extension du périmètre des achats, suivant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'avenant à la convention constitutive de groupement de commandes, à durée indéterminée signée en 2021 entre Colmar Agglomération et ses communes-membres, qui prévoit notamment l'extension du périmètre des achats ci-joint,

AUTORISE Madame le Maire à signer ledit avenant à la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent entre Colmar Agglomération et ses communes-membres ainsi que tous les documents afférents à la gestion de ce groupement de commandes permanent, et nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Dates à retenir

Des festivités pour commémorer le 80ème anniversaire de la Libération de la poche de Colmar sont prévues le 1er et 2 février 2025 à Houssen.

Manifestations publiques

Madame le Maire remercie l'ensemble des associations et des bénévoles qui œuvre pour la réussite des évènements qui font vivre notre village.

Un appel est lancé pour renforcer ces équipes et assurer la pérennisation de ces moments conviviaux et chaleureux appréciés de tous (fête paysanne, marché de Noël, …).

MESSAGE DU PÈRE ALEXIS AFAGNON

Je suis Père Alexis AFAGNON, successeur du Père Dominique KRESS, à la suite duquel, de concert avec toutes les forces vives de notre communauté de paroisses, j'aurai l'exaltante, mais lourde mission de faire connaître le Christ, véritable boussole de la vie de l'homme en quête de bonheur. Et c'est avec joie, que sur la base de la dimension verticale caractérisant tout homme, je porterai cette Bonne Nouvelle à travers les 14 villages formant notre communauté de paroisses, à savoir Artzenheim, Baltzenheim, Bischwihr, Durrenentzen, Fortschwihr, Jebsheim, Grussenheim, Holtzwihr, Houssen, Muntzenheim, Riedwihr, Urschenheim, Wickerschwihr et Widensolen.

Il est fort heureux, qu'en considération de cette dimension spirituelle de l'homme (qui englobe notre quête de sens de la vie et de notre aspiration au bonheur), les informations de nos communautés religieuses soient relayées dans les bulletins communaux. Que nos maires soient ici remerciés pour cette ouverture d'esprit. Aussi, pour l'année pastorale 2024-2025, voudrions-nous faire connaître les renseignements utiles pour entrer en contact avec nous. Vous pouvez vous rendre à tout moment au bureau de la Communauté de Paroisses, situé au 16 Grand'Rue à Urschenheim aux heures d'ouverture : Lundi et Mardi 14h-17h / Jeudi et Vendredi 9h -11h30.
Présence du curé les mardis après-midi et vendredis matin et sur RDV.

Il est aussi possible de nous contacter par téléphone au 03 89 47 41 50 ou c.p.riedethardt@gmail.com.
Pour la pastorale des enfants et du baptême : (06 26 57 23 27).
Pour la pastorale des jeunes et du mariage (06 70 09 10 42).
Pour joindre le curé : 03 89 47 41 26 ou 07 84 80 74 45 ou alexisaffagnon@yahoo.fr.
Pour les inscriptions au baptême, merci de prendre contact au moins 6 mois à l'avance.

Les inscriptions pour la première communion concernent les enfants en CE2, en principe à l'âge de 8 ans. La préparation s'effectue sur deux ans. Un parcours est réservé aux enfants qui sont plus âgés ou qui ne sont pas baptisés.
Les inscriptions à la confirmation concernent les jeunes en classe de 4ème. La préparation s'effectue également sur deux années avec une retraite spirituelle dans un monastère.
Les inscriptions pour le sacrement du mariage doivent se faire suffisamment tôt, soit plus d'un an avant la date souhaitée du mariage.

En vous remerciant pour votre patiente lecture, j'implore sur toutes et tous les grâces et les bénédictions du Seigneur.

Père Alexis AFAGNON.

INFOBEST

Informations- und Beratungsstellen für grenzüberschreitende Fragen am Oberrhein

Instances d'information et de conseil sur les questions transfrontalières du Rhin supérieur

Lesen Sie unsere Broschüre!

Lisez notre brochure !
(uniquement en langue allemande)

Redaktion | Rédaction

INFOBEST Vogelgrun/Breisach
Ile du Rhin / Art'Rhena
F-68600 Vogelgrun

INFOBEST 4.0 | Service Zentrum
Oberrhein
Hauptstraße 108
D-77694 Kehl am Rhein

www.infobest.eu

Gefördert durch | Financé par

Interreg
Oberrhein | Rhin Supérieur

DIM. 17 NOV. 24

de 9h30 à 12h00

Compétition, initiations, démonstrations & patinage libre.
Animations enfants.
Restauration.

COLMAR AGGLO PATINE

SUR RÉSERVATION - GRATUIT

30 ANS DE LA PATINOIRE

ÉVÉNEMENT

de 9h30 à 10h00
ACCUEIL - PETIT DEJ'
Prenez des forces pour patiner ! La patinoire vous offre un petit déjeuner !

COMPÉTITION

de 9h30 à 11h30 (pour les enfants)
COMPÉTITION LUDIQUE
Tirs au but (avec le Hockey Club de Colmar), lancers d'Eisstöck, courses de tricycles, quiz.

11h30
RÉSULTATS ET REMISE DES PRIX

Sur réservation au 03 89 80 09 05 ou par mail à contact@patinoirecolmar.fr. Places limitées.

PATINAGE

de 9h30 à 11h45
PATINAGE LIBRE
Découvrez la patinoire et patinez librement toute la matinée.

de 9h30 à 10h30
INITIATION AU PATINAGE
Découvrez Colmar Sports de Glace.

de 10h30 à 11h30
INITIATION AU HOCKEY
Découvrez le Hockey Club de Colmar.

ÉVÉNEMENT

de 10h00 à 12h00
ANIMATIONS ENFANTS
Maquillage et sculptures de ballons

11h45
RÉCEPTION OFFICIELLE
30 ANS DE LA PATINOIRE
suivi d'une démonstration de patinage et de hockey
entrée libre

Lettre de l'eau

Lettre d'information de la mission EAU de Colmar Agglomération – octobre 2024

COLMAR AGGLO eau

La préservation de la qualité de l'eau potable est un enjeu majeur qui se trouve au cœur des préoccupations environnementales en Alsace. En tant que collectivité productrice et distributrice d'eau potable, Colmar Agglomération travaille avec les acteurs locaux pour assurer la distribution d'eau de qualité à ses citoyens. Ainsi ce bulletin d'information est à destination des communes pour sensibiliser les citoyens aux enjeux de la préservation de la ressource en eau et de la protéger.

ACTUALITES

L'OPÉRATION « RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE » EST TOUJOURS EN COURS

Colmar Agglomération propose aux habitants résidant sur son territoire, une aide financière de 80% pour faciliter l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie. Cette aide est prise en charge par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (à hauteur de 60%) et Colmar Agglomération. La Colmarienne des Eaux, exploitant des réseaux d'eau et d'assainissement, participe en soutien logistique et technique à l'opération.

L'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie concerne les habitants du territoire de Colmar Agglomération, les syndicats de copropriétés pour les immeubles situés sur le territoire et les entreprises/associations dès lors qu'elles disposent d'un bâtiment sur le territoire.

Si vous n'avez pas encore demandé votre récupérateur, rendez-vous sur notre site internet, rubrique « environnement » pour avoir tous les détails :

https://www.agglo-colmar.fr/recuperateur-eau-pluie

UNE AIDE FINANCIÈRE POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES PRATIQUES AGRICOLES

Depuis 2021 Colmar Agglomération a mis en place, avec l'appui de ses partenaires institutionnels et de la profession agricole, un contrat de solutions territorial (CST) visant la préservation de la ressource en eau sur l'aire d'alimentation du captage (AAC) de Jebsheim.

Dans le cadre de ce contrat, le dispositif des paiements pour services environnementaux (PSE) a été mis en place par Colmar Agglomération depuis 2022. Ce dispositif apparait comme une stratégie novatrice, offrant une solution viable pour l'accompagnement des modifications de pratiques agricoles dans les aires d'alimentation de captage.

CONCRETEMENT

adapte ses pratiques pour préserver la ressource en eau ou la biodiversité

Contrat de 5 ans

rémunère des services environnementaux rendus au travers de cette adaptation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

Lettre de l'eau

Lettre d'information de la mission EAU de Colmar Agglomération – octobre 2024

COLMAR AGGLO eau

OBJECTIFS DES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX :

Initier une transition agro-écologique sur le territoire

Inciter financièrement les agriculteurs à se lancer dans une démarche résiliente, visant la préservation environnementale

A COLMAR AGGLOMERATION :

Une étude de préfiguration réalisée en 2021/2022 a permis d'identifier les principaux enjeux sur les captages de Colmar Agglomération qui sont liés aux pollutions d'origine agricole par les nitrates (engrais minéraux) et les pesticides.
Dans l'objectif de diminuer les concentrations de ces produits dans les eaux brutes (eaux avant distribution, avant traitement ou dilution avec d'autres eaux non polluées), trois services environnementaux ont été retenus dans le dispositif PSE :

1. La réduction de l'utilisation des herbicides.
2. Le développement des cultures à bas niveau d'impact (BNI)*
3. La couverture du sol sur la période du 01/09 au 31/12, période à risque pour les transferts des fertilisants du sol vers la nappe par lessivage.

Afin de pouvoir souscrire un contrat PSE, l'agriculteur doit exploiter au minimum 10 % de ses terres dans l'une des zones de captage de Colmar Agglomération.

AU TOTAL :

17 ont souscrit un contrat PSE

pour un total de **1 500 ha**

Ce qui représente :

760 000 €

La rémunération accordée à l'exploitant agricole est financée à 80 % par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et 20 % par Colmar Agglomération.

*** Cultures BNI** - cultures, qui ne nécessitent pas ou peu de produits fertilisants ou de pesticides, à l'image de l'herbe, des céréales à paille secondaires (seigle, épeautre, avoine), de l'agriculture biologique (AB) etc.

Des rendez-vous ont été pris avec chaque exploitation volontaire afin de fixer les objectifs de résultats pour les 5 ans du contrat. Tous les ans des bilans sont réalisés pour vérifier si les objectifs sont atteints et calculer la rémunération. Un accompagnement est mis en place pour les aider à atteindre leurs objectifs. Ces rendez-vous sont réalisés par Colmar Agglomération qui est accompagnée de la Chambre d'Agriculture Alsace pour la partie technique.

Vous pouvez également visualiser une vidéo réalisée par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse sur ce sujet :
https://youtu.be/Gq8EoaHPmws

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE

Les détections d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) se multiplient en EUROPE chez les oiseaux sauvages et les oiseaux d'élevage, particulièrement en EUROPE DE L'EST, jusqu'en ALLEMAGNE et ITALIE. Ces cas confirment une forte dynamique d'infection dans l'avifaune sauvage y compris chez les oiseaux empruntant les couloirs de migration actifs en amont de la France.

Compte-tenu du risque d'introduction en France du virus de l'IAHP à partir de l'avifaune sauvage migratrice, le ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt a relevé par l'arrêté ministériel du 11 octobre 2024 publié le 15 octobre 2024 au Journal officiel le niveau de risque de « négligeable » à « modéré » sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Cette décision entraîne la mise en œuvre immédiate de mesures prévention et de biosécurité renforcées suivantes dans les communes des zones à risque particulier (ZRP) dont la liste est jointe, en particulier :

- **claustration ou protection par des filets des oiseaux détenus dans des établissements de moins de 50 volailles ou des oiseaux captifs ;**
- **mise à l'abri et protection de l'alimentation et de l'abreuvement des oiseaux dans les établissements détenant plus de 50 volailles avec dérogations possibles conformément à l'article 17 de l'arrêté du 25 septembre 2023 susvisé ;**
- **équipement obligatoire des véhicules destinés au transport de palmipèdes de plus de trois jours au moyen de bâches ou équivalents empêchant toute perte significative de plumes et duvets par un camion plein ou vide ;**
- **interdiction des rassemblements de volailles et oiseaux captifs, avec des dérogations possibles pour les oiseaux captifs détenus de manière systématique en volière sans contact avec la faune sauvage dans le respect de l'article 18 de l'arrêté du 25 septembre 2023 susvisé ;**
- **conditions particulières lors du transport d'oiseaux appelants et du lâcher de gibier à plumes.**

L'ensemble des mesures applicables est décrit dans l'arrêté ministériel du 25 septembre 2023 :
https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000048110961/2023-11-23/

Vous pouvez aussi consulter :
https://agriculture.gouv.fr/tout-ce-quil-faut-savoir-sur-linfluenza-aviaire
https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-le-plan-daction-vaccination-de-la-france

Week-end riche en émotions et souvenirs :

Commémoration, reconstitution et animations sur divers points au centre du village

Un bal de la Libération sera organisé le samedi 1er Février 2025 à partir de 19h avec repas : profitez des cours de danse, venez swinguez sur les airs d'antan

Les informations complémentaires ainsi que les modalités de réservation pour le bal seront données dans le S'Dorf Blät de décembre

THÉÂTRE À HOUSSEN

Les Donneurs de Sang Houssen,
le Conseil de Fabrique Houssen & Sigo Planch'

présentent

Les Belles-Soeurs

DE ÉRIC ASSOUS

MISE EN SCÈNE PATRICK DAY

Buvette et
Petite Restauration
sur Place

Entrée 8€

Placement Libre

Samedi

30 Novembre

20h

Salle des Fêtes
de Houssen

Réservation possible au : 06.30.09.11.63 & 06.88.43.01.78 l'après midi

PARTAGEZ DONNEZ

LE

FOOTBALL CLUB OSTHEIM-HOUSSEN

ORGANISE

Sa 21ème
Bourse aux Jouets et Vêtements
Pour Enfants, Ados, Adultes

SAMEDI 16 ET DIMANCHE 17 NOVEMBRE 2024
DE 09H00 à 15H00
SALLE DES FETES
68125 HOUSSEN

OUVERTURE DE LA SALLE A 7H45
pour l'installation des stands

Toute table non occupée à 8h30 sera mise à disposition d'une autre personne

Buvette, Pâtisseries, Petite Restauration

Emplacements numérotés et limités
Tables mises à disposition

Coût de l'emplacement
12€ la table de 180 cm

Pour tout renseignement et inscription :
Mme KELLER Marion au 06 06 68 19 62 ou par mail fcoh.evenements@free.fr
9 rue de Jebsheim 68150 Ostheim

Bulletin d'inscription à retourner à l'adresse ci-dessus accompagné du chèque au nom du FCOH.

NOM ..... PRENOM .....

ADRESSE .....

CODE POSTAL ..... VILLE .....

PORTABLE ..... MAIL .....

Réserve une table à la bourse aux vêtements qui aura lieu soit :

Le Samedi 16 NOVEMBRE 2024 ☐

Le Dimanche 17 NOVEMBRE 2024 ☐

(cocher le(s) jour(s) souhaité(s))

Joindre obligatoirement une photocopie d'une pièce d'identité

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement

Date ..... Signature .....

Devenez Bénévole !

NOUS RECHERCHONS DES BÉNÉVOLES POUR DIVERS ÉVÉNEMENTS DANS LA COMMUNE (FÊTE DE LA MUSIQUE, FÊTE PAYSANNE, MARCHÉ DE NOËL, FÊTE DES AÎNÉS.....)

Vous souhaitez être contacté

Nom :
Prénom :
@ :
Tél :
Adresse :

A déposer en Mairie ou à envoyer par mail à accueil@mairie-houssen.fr

Un Noël pour chaque enfant

La commission jeunesse de Houssen organise une collecte de jouets à l'occasion du marché de Noël le 7 décembre 2024.

Livres, jouets, petits jeux, neufs ou en bon état, seront collectés par la commission jeunesse de 14h à 18h.

Faites un geste solidaire en donnant vos jeux (puzzles, jeux de société, jeux de construction) ou jouets (poupées, peluches, véhicules)

Tout mettre en œuvre pour que chaque enfant trouve un petit cadeau au pied du sapin de Noël.

C'est la mission que s'est fixée la commission jeunesse de Houssen.

LA COLLECTE DE JOUETS

UN NOËL SOLIDAIRE

BOÎTES DE NOËL POUR LES PLUS DÉMUNIS.

Rendez-vous Samedi 7 Décembre 2024
A partir de 14H lors du marché de Noël

Point de collecte au stand de la commission jeunesse

COMMENT CONFECTIONNER UNE BOÎTE DE NOËL SOLIDAIRE ?

Le principe est très simple. Dans une boîte en carton (exemple : une boîte à chaussures), placez :
1 vêtement / accessoire pour l'hiver (bonnet, gants, écharpe, pull, etc.)
1 produit d'hygiène ou de soin (savon, shampoing…)
1 produit alimentaire (non périssable et non entamé)
1 loisir (livre, jeu de cartes, etc.)
1 petit mot, dessin, poème

Une fois votre colis confectionné et éventuellement décoré, fermez-le soigneusement et indiquez à qui il est destiné :
H pour un homme, F pour une femme, E pour un enfant.

Marché de Noël

Samedi 7 décembre 2024
dès 14h00 sur la Place du Souvenir

Vente de sapins Nordmann par nos sapeurs-pompiers

Produits festifs et décoratifs par nos artisans locaux

Ateliers pour nos enfants

15h00 Passage du Père Noël

Vin chaud, chocolat chaud … et gourmandises

Eglise ouverte

La Commission Jeunesse se mobilise

Collecte de jouets pour les enfants

Collecte de boîtes cadeaux pour les plus démunis

16h00 Concert de Noël à l'église

L'entente musicale "Espérance de Houssen" et

"Echo de la Fecht d'Ingersheim" vous invite à son concert

Pour toute participation, vous pouvez utiliser le bulletin d'inscription ci-joint, ou venir le récupérer en Mairie jusqu'au 21 novembre 2024.

Pour tout renseignement et inscription, vous pouvez joindre Marie-Jo FREMY au 06.45.05.48.06.

Marché de Noël organisé par la Mairie et l'ASL, avec la partivcipation des Sapeurs-Pompiers, "Les P'tits Houssenois" la Commission Jeunesse, le Conseil de Fabrique et la Musique

Participation au Marché de Noël de HOUSSEN
Samedi 7 Décembre 2024
14 H Place du Souvenir

La Commune et les associations houssenoises organisent à nouveau ce marché et comptent vivement sur la participation de nos artistes-artisans locaux.

Ce Marché de Noël de Houssen devra être un lieu de rencontre et de convivialité, tout en mettant à l'honneur vos créations et vos spécialités.

Charte de bonne tenue du stand :

- les tonnelles seront montées dès 9h…nous comptons sur l'aide et la motivation des exposants
- l'emplacement du stand est attribué par les organisateurs et de la taille de 1,80m
- la décoration des tables est à l'initiative de l'exposant sur le thème de Noël
- tous les objets et matériels apportés par les exposants sont sous leur entière responsabilité
- se conformer aux règles de sécurité (fixation, électricité..)
- respecter la propreté du stand le temps du marché et participer à la fin à la remise en état des lieux
- une participation de **10 €** est demandée pour les frais de cette manifestation (mettre le chèque au nom de l'ASL)

La municipalité fournit :

- les raccordements lumière
- l'ambiance musicale de Noël
- des tables et éventuellement des tonnelles

Pour des questions d'organisation, veuillez nous retourner le coupon ci-dessous avant le 24 novembre 2024 à la mairie.

Marché de Noël de Houssen du samedi 7 décembre 2024

Nom de l'exposant : .....

Portable : .....Mail :.....

Produits proposés : .....

Matériel fourni par l'exposant : table, chaise, tente……veuillez préciser :

_____

Pour tout renseignement veuillez contacter
Mme MJo Fremy au 06 45 05 48 06 ou par mail fremy.jo68@gmail.com

COLMAR AGGLOMERATION
RAPPORT D'ACTIVITES 2023

Le rapport d'activités de Colmar Agglomération est consultable sur le lien ci-dessous :
https://www.agglo-colmar.fr/documents

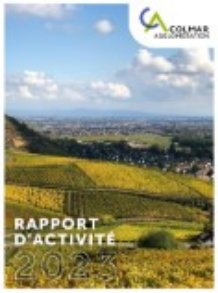

Vous êtes invités à en prendre connaissance.

FERMETURE EXCEPTIONNELLE
MAIRIE ET AGENCE POSTALE COMMUNALE

La Mairie et l'Agence Postale Communale fermeront exceptionnellement à **17h00** le :

Lundi 18 novembre 2024.

Merci pour votre compréhension.

VENTE DE BOIS

La Commune organise une adjudication de bois en Mairie :
Mercredi 11 décembre 2024
À 19h30
Le plan et le détail des lots pourront être retirés en Mairie à partir du 05 décembre 2024, aux jours et heures habituels d'ouverture.

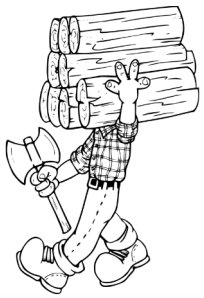

BATTUES DE CHASSE

Des battues de chasse petits et grands gibiers seront organisées sur le **lot 4 - COLMAR / HOUSSEN** les dimanches suivants :
- 17 novembre 2024 ; - 01, 15 et 29 décembre 2024 ; - 12 et 26 janvier 2025.

Des battues de chasse grands gibiers seront organisées sur le **lot 3 - rue de la Fecht / voie ferrée** les jours suivants :
- 09, 10, 29 et 30 novembre 2024 ; - 15 et 26 décembre 2024 ; - 11, 24 et 25 janvier 2025.

Des panneaux sont mis en place pour sécuriser les secteurs chassés, aussi, nous comptons sur votre compréhension et votre vigilance pour les respecter et ne pas y toucher !
A plusieurs reprises, des panneaux ont été déplacés, volés ou détériorés par des personnes inconscientes du danger que cela représente.

Merci à vous !

INTERDICTION D'ACCÈS
BASSIN DE RÉTENTION

ATTENTION, le bassin de rétention des eaux de pluie situé à l'arrière du terrain multisports, rue du G[al] Guy Schlesser, est totalement interdit au public, en raison d'un risque de noyade.
Ce bassin est totalement clos, mais des personnes, souhaitant essentiellement récupérer un ballon perdu, escaladent le grillage, se mettant ainsi en danger.

Merci aux parents de rendre leur(s) enfant(s) attentif(s) aux risques encourus.

Merci pour votre compréhension.

RATTRAPAGE DE COLLECTES
BIODECHETS ET ORDURES MENAGERES

La collecte de biodéchets non assurée le lundi 11 novembre 2024 sera collectée par rattrapage le mardi 12 novembre 2024, à partir de 05h00.

Ce report a pour conséquence de décaler également d'un jour la collecte des ordures ménagères, soit le jeudi 14 novembre 2024, à partir de 05h00 au lieu du mercredi 13 novembre 2024.

Merci pour votre compréhension !